



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du Conseil Municipal aura lieu, à la mairie, Salle du Conseil municipal :

MERCREDI 1^{ER} MARS 2023
à 18h30

Institution et vie politique

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2023

Fonction publique

- 2) Adoption du protocole relatif au temps de travail
- 3) Adoption du dispositif de recours au télétravail
- 4) Adoption des modalités de remboursement des frais de déplacements, repas et hébergement des agents municipaux

Ressources Humaines

- 5) Suppression et création de poste suite à demande de modification de la durée hebdomadaire de travail à compter du 14 mars 2023 – demande d'autorisation

Domaine et patrimoine

- 6) Conventions d'autorisation de passage dans le cadre des travaux de remise en réseau du captage du grand-mas – autorisation de signature des deux conventions à intervenir

Institution et vie politique

- 7) Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Questions diverses

Le Maire
Maxime JULLIARD

